

## BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE TINCHEBRAY



MAIRIE 5 Bd du Midi TINCHEBRAY  
61800 TINCHEBRAY BOCAGE



02.33.66.60.13



02.33.66.75.54



<http://tinchebray.fr>



[mairie@tinchebray.fr](mailto:mairie@tinchebray.fr)

N° 105/25  
DÉCEMBRE 2025

### EDITO

*Tinchebrayennes, tinchebrayens,*

*Au moment où je prépare cet édito, nous nous interrogeons sur l'avenir de notre pays, et nous nous inquiétons tous sur l'avenir des budgets communaux, mais aussi sur votre avenir.*

*Alors que nous batissons notre budget, nous ignorons encore quel sera le soutien de l'État, quelles seront les dépenses supplémentaires imposées aux collectivités, et quelles seront les recettes dont nous disposerons. C'est malheureusement dans ce contexte que les élus poursuivent leur travail au quotidien.*

*Ce dernier édito de l'année est pour moi l'occasion de mettre en avant et de remercier l'ensemble des élus, du personnel mais aussi des commerçants, artisans et bénévoles qui font vivre notre belle commune. Malgré les tensions et les incertitudes, notre commune reste un lieu d'engagement sincère, de projets concrets et de lien social fort.*

*L'ensemble des décisions prises par le conseil municipal tout au long de l'année en sont la preuve. Un exemple précis concerne l'installation de nos nouveaux commerçants à qui nous souhaitons une longue vie. Malgré ces bonnes nouvelles, je n'oublie pas le personnel de l'usine TORBEL qui se retrouvera sans emploi en ce début d'année. Avec Jérôme NURY, Député et Conseiller Départemental, nous leur apportons tout notre soutien.*

*Cet édito est aussi l'occasion de vous rappeler l'ensemble des manifestations de fin d'année, avec le Téléthon organisé les 5 et 6 Décembre par de nombreux bénévoles, le marché de Noël le samedi 13 Décembre, la patinoire que vous retrouverez pendant les vacances de Noël sur la période du 20 Décembre au 4 Janvier 2026.*

*C'est enfin l'occasion de vous rappeler la programmation des concerts sur 2026 dans notre salle du Colys'haie. Il ne vous échappera pas que cette salle fêtera ses 10 ans en Mars 2026 et la programmation qui vous est présentée vous montre bien le succès grandissant de cette salle.*

*Au nom de l'équipe municipale et en mon nom, je vous souhaite à toutes et à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous.*

**Josette PORQUET**  
**Maire de Tinchebray Bocage**

### HORAIRES D'OUVERTURE :

<p><b>MAIRIE</b> (tél. 02 33 66 60 13)</p> <p>Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Sur rendez-vous en dehors de ces horaires</p>	<p><b>DECHETTERIE</b> Horaires à l'année (tél. 06 21 90 04 62)</p> <p>Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h15 (Entrée dernier véhicule ¼ h avant fermeture) Fermée le Jeudi</p>
<p><b>PÔLE CULTUREL</b> (tél. 02 33 96 19 49)</p> <p>Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h30 à 18h30 Mercredi, samedi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30</p>	<p><b>EKKLESIA</b> (tél. 02 33 66 64 52)</p> <p>Mardi, jeudi : de 13h30 à 18h30    Samedi : de 10h30 à 12h30 Mercredi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 Vendredi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30</p>

### 1) Rapport d'activités du TE 61



Le Territoire d'Énergie de l'Orne (TE 61) est un syndicat mixte propriétaire des réseaux électriques. Ce syndicat réalise l'enfouissement des réseaux (dont 220 000 € investis dans la Rue de Paris à Tinchebray), la sécurisation des lignes basse tension, le renforcement des lignes, des extensions de réseau et des interventions dans le cadre des intempéries.

Cela représente pour ce syndicat 14 045 832 € HT de travaux sur le réseau électrique basse tension.

Par ailleurs, le TE propose aussi d'auditer les instances propriétaires des bâtiments publics pour définir les objectifs à atteindre et les actions prioritaires.

### 2) Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Assainissements non collectif et collectif 2024 :



Pour ce qui est de l'assainissement non collectif, on recense 4 361 installations sur l'ensemble de la Communauté de communes. Le marché pour la réalisation des contrôles pour les assainissements non collectifs a été relancé par la Communauté de communes. Le prestataire retenu est STGS. Les tarifs des différents contrôles ont été revus à la hausse pour ce nouveau marché.

Pour ce qui concerne l'assainissement collectif, on dénombre concernant 4 644 logements raccordés. Des travaux sont à réaliser en 2025 sur Tinchebray et sur le réseau de la commune de Chanu où des eaux parasites ont été décelées.

### 3) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau 2024 :



Le service eau sur le territoire de Tinchebray est géré en DSP (Délégation de Service Public) avec Eaux de Normandie jusqu'au 31/12/2027. Ce service dessert 8 326 habitants, avec 3 994 abonnés. La densité linéaire d'abonnés est de 11,65 abonnés/km de réseau. La consommation moyenne par abonné est de 82,03 m<sup>3</sup>.

51,8 % des 450 000 m<sup>3</sup> d'eau prélevée sont issus des eaux souterraines. En 2024, la Communauté a acheté 3 371 m<sup>3</sup> à Flers Agglo et revendu 9 794 m<sup>3</sup> à cette même collectivité et au SMAEP du Domfrontais.

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 342,96 km. Pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>, le prix TTC au m<sup>3</sup> est de 3,44 €. Le rendement du réseau est de 83,5 % en 2024.

NDLR : Le site " Dans mon eau " accessible à l'adresse <https://dansmoneau.fr/> vous permet d'avoir un suivi de la qualité de l'eau qui vous est fournie.

### 4) Avis dossier installations classées " Scierie Feillet " :

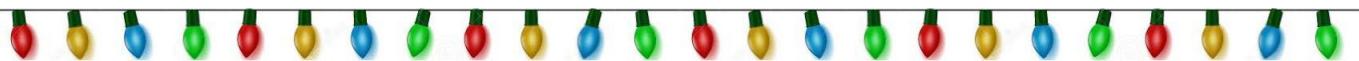


Le Préfet a prescrit, par arrêté préfectoral, l'ouverture d'une consultation du public du jeudi 11 septembre au 13 octobre 2025 faisant suite à la demande présentée par la scierie Feillet SARL portant sur la régularisation de son activité de travail du bois sur le territoire de Tinchebray. Elle a créé une nouvelle ligne de sciage en 2025 et a augmenté son volume de stockage de 200 m<sup>3</sup>.

Ces deux nouvelles données ont obligé la société à se requalifier dans la déclaration ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). L'activité est soumise aux rubriques n° 2410 (travail du bois) et n°1532 (stockage du bois) de la nomenclature des ICPE.

La scierie a dû aussi se mettre en conformité avec les obligations de rejet et de traitement des eaux pluviales aux abords du Noireau.

Aucune observation n'a été enregistrée sur le registre de consultation du public. En conséquence, un avis favorable a été émis pour la régularisation de l'activité de la scierie Feillet.



## **5) Tarifs de location des locaux de la Croix Rouge et du Secours Catholique :**



Le Secours Catholique et la Croix Rouge ont occupé ensemble la maison des Solidarités depuis 2017. Ce local était aussi mis à disposition gratuitement pour le service de la banque alimentaire.

Par délibération en date du 30 juin 2017, le loyer mensuel avait été fixé à 300 € et les charges à 50 €/mois pour chacune des 2 associations caritatives.

Ce loyer représentant une charge trop importante, il a été décidé par délibération du 13 mars 2018, que la maison des solidarités était mise à disposition gratuitement et seules les charges étaient maintenues à 50 €/mois (comprenant chauffage, eau, assainissement, ordures ménagères et électricité).

Aujourd’hui ce local s’avère être trop petit pour accueillir les 2 associations et la banque alimentaire.

Ainsi il a été décidé que la Croix Rouge, qui assure aussi le service de la banque alimentaire, reste dans la maison des solidarités située au 123 Grande rue et que le Secours Catholique s’installe dans le local récemment réhabilité situé au 80 Grande Rue.

Pour chacune des associations, le loyer est maintenant fixé à 100 €/mois toutes charges comprises. Ces associations ne fonctionnent qu’avec le concours de bénévoles, il convient de les remercier pour leur action.

## **6) Foyer Gaston Tessier - fin de bail :**



Une convention de location a été signée en 1982 entre Orne Habitat et l’association Gaston Tessier pour le foyer Gaston Tessier situé 112 Grande Rue, c'est-à-dire au-dessus de l’actuel presbytère.

Ce foyer de jeunes travailleurs est constitué d’un ensemble de 8 logements de type T1 bis.

Par un avenant du 28 décembre 1988 à la convention de location initiale, l’Office Public de l’Habitat de l’Orne a étendu tous les termes de ladite convention au bénéfice de l’Association pour le Développement Culturel du Pays de Tinchebray (A.D.E.C.)

Par délibération en date du 24 mai 2011, le Conseil Municipal a acté la dissolution de l’ADEC à compter du 1er mai 2011, ainsi l’Office Public de l’Habitat de l’Orne étend la convention de location au profit de la commune de Tinchebray.

A l’expiration du prêt contracté par l’Office Public de l’Habitat, dont la dernière échéance était au 10 mars 2020, il était convenu que la commune puisse devenir propriétaire de ce foyer. La commune a mis fin à la convention au 31 août 2025. Elle deviendra donc propriétaire après signature de l’acte notarié.

NDLR : Gaston Tessier (1887-1960) est un fondateur majeur du syndicalisme chrétien français, dirigeant central de la CFTC, résistant pendant la guerre et acteur clé de son développement international.

## **7) Maison Rue de Paris en état d’abandon :**

Une procédure de déclaration de biens en état d’abandon manifeste permet de traiter les immeubles bâtis ou non bâtis à l’abandon ou en ruine et de favoriser leur réaménagement.



Image  
Street view

Les biens concernés sont sans occupant à titre habituel et manifestement non entretenus. L’objectif de cette procédure est d’amener le propriétaire à mettre un terme à cette situation. À défaut de réaction, lesdits biens pourront être expropriés, en vue de construire soit des logements sociaux, soit de procéder à une réalisation d’intérêt collectif résultant d’une opération de restauration, de rénovation ou d’aménagement.



Une procédure de bien en état d'abandon manifeste et pour lequel le voisinage fait mention d'infiltrations a été initiée pour une maison située 24 Rue de Paris sur une parcelle cadastrée AC 0367 d'une surface de 102 m<sup>2</sup>.

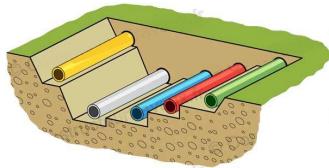
Le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon a été établi le 19 février 2025 et notifié au propriétaire qui habite à l'étranger, mais le courrier envoyé en recommandé est revenu non distribué et a donc été affiché à la mairie. Ce PV a été inséré dans 2 journaux : Le 25 février sur Ouest France et le 27 février sur l'Orne Combattante. Il a également été affiché en façade de cette maison pendant 3 mois.

Ensuite un procès-verbal définitif constatant l'état d'abandon manifeste a été établi le 9 septembre 2025.

La Direction départementale des Finances Publiques a évalué la valeur vénale de ce bien à 11 250 €.

Une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique est donc engagée, l'emplacement de la maison pourra être utilisé dans le cadre d'une réhabilitation du quartier.

## **8) Participation au raccordement des réseaux aux Hauts Champs :**



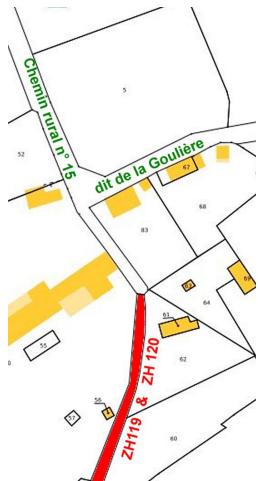
Le quartier des Hauts Champs est en plein développement du fait de la construction de nombreuses nouvelles maisons ces dernières années.

La commune est en train de réaménager la route pour sécuriser la circulation des véhicules et des piétons. L'effacement des réseaux est en cours.

Dans le cadre des travaux entrepris, deux propriétaires projetant de créer respectivement 5 parcelles et 2 parcelles souhaitent raccorder leurs terrains constructibles aux réseaux.

La commune prendra en charge l'intégralité des travaux et récupérera le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) à 16,404 %. Ensuite les propriétaires reverseront à la commune le montant HT des travaux augmenté de la part de TVA non récupérable.

## **9) Cession chemin " La Goulière " :**



Par délibération en date du 25 septembre 2018, faisant suite à une enquête publique, le Conseil municipal avait décidé de céder une parcelle sur le chemin rural n° 15 dit " La Goulière " à M. Marc Patry et une autre partie de ce chemin à M. Bernard Giffaut.

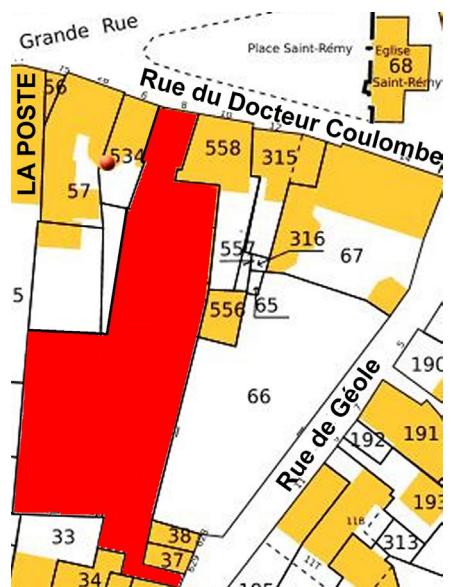
Depuis cette délibération, M Giffaut a vendu sa propriété jouxtant ce chemin et le nouveau propriétaire ne souhaite pas acquérir la parcelle.

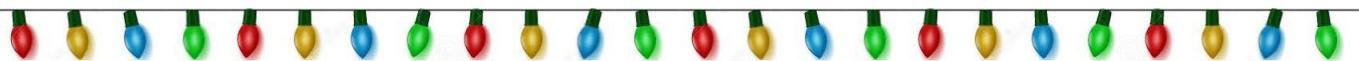
M. Marc Patry a contacté les services de la Mairie avec le projet d'acquérir l'ensemble du chemin.

La commune a accepté cette demande et cède les parcelles ZH 119 et ZH 120, de surfaces respectives de 265 m<sup>2</sup> et 289 m<sup>2</sup>, au profit de Marc Patry au prix de 0,30 €/m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

## **10) Acquisition de parcelles près de la Rue du Docteur Coulombe :**

La commune a été contactée par M Duchesne, propriétaire de la boulangerie Baude mais aussi du terrain et de biens se trouvant Rue du Docteur Coulombe. Le terrain jouxte le parking de la Poste. La commune avait déjà mené une réflexion il y a quelques temps sur l'acquisition de ce terrain mais le projet n'avait pas pu être concrétisé.





À ce jour, M. Baude souhaite devenir propriétaire de sa boulangerie. M. Duchesne a donc proposé à la commune d'acheter l'ensemble du terrain et des biens qui n'intéressent pas M. Baude.

Ce projet a un double enjeu : apporter un soutien à un commerçant comme la commune l'a déjà fait pour la boulangerie de M. Perrier. Le deuxième but de cet achat est d'acquérir un terrain à proximité du parking de la poste.

L'acquisition de l'ensemble (un logement, une petite maison et du terrain) a été fixé à 90 000 € pour une surface de 1 004 m<sup>2</sup> correspondant aux parcelles AD 573, AD 61, AD 62, AD 535, AD 569, AD 570, AD 536 et AD 39.

Le terrain est situé en plein centre-ville et pourrait permettre d'agrandir le parking ou d'aménager un espace partagé.

### **11) Acquisition de la salle dite de la " Petite A " :**

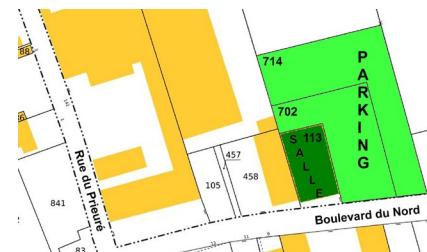
En février 2024, l'association Amicale Laïque " Petite A " avait sollicité auprès de la commune le versement d'une avance de trésorerie de 2 000 € pour régler l'intégralité des factures en attente.

Depuis la covid, le nombre de locations de la salle est en forte baisse et l'association ne peut plus couvrir ses dépenses et assumer la mise aux normes du bâtiment.

Aujourd'hui, l'association souhaite vendre la salle et le terrain attenant.

La commune va procéder à l'acquisition de la salle vieillissante ( cadastrée AB 113 de surface 398 m<sup>2</sup>) et du parking (parcelles AB 702 de 869 m<sup>2</sup> et AB 714 de 1164 m<sup>2</sup>) pour un montant de 42 000 € et se voir restituer l'avance de trésorerie qui a été faite.

Une réflexion est entamée sur l'usage futur qui sera donné à cette salle.



### **12) Acquisition parcelle ZD 23, propriété du Conseil Départemental :**

Le Département est propriétaire d'une parcelle située au lieu-dit " Le Bouillon " à Tinchebray cadastrée ZD 23. Ce terrain était situé aux abords d'une ancienne ligne de chemin de fer et est propriété du Conseil Départemental.

Ce terrain intéresse la commune car cette parcelle est située à proximité d'un endroit où les services techniques déposent des déchets verts. Et cela pourra permettre d'agrandir ce terrain en cas de besoin.

La surface de ce terrain de 10 240 m<sup>2</sup>, estimé par le Département à 5 120 €, va être l'objet d'une acquisition par la commune.

### **13) Adressage :**



Les travaux concernant l'adressage sont sur le point d'aboutir même si quelques points, notamment en proximité de communes limitrophes, devront être reconstruits à l'avenir.

Il a fallu convaincre le Conseil Départemental de notre méthode de mise en place de l'adressage basée sur une approche historique, alors que le Département aborde le sujet sous un angle très administratif.

La signalétique correspondant à ce nouvel adressage est progressivement implantée.

### **14) Emprunt :**

Les travaux du lotissement " Les grandes terres " à proximité du quartier des Forges ont commencé.

Le montant des travaux s'élève à 1 300 000 € TTC. Ce budget annexe est équilibré par une reprise de crédit du budget général de la commune, ce qui grève le budget communal. Plusieurs banques ont été sollicitées pour souscrire un emprunt de 800 000 € sur 15 ans.





La banque des Territoires a proposé un emprunt basé sur le taux du livret A augmenté de 0,60 % : ce qui donne un taux actuel de 2,30 % avec des échéances trimestrielles, auquel il faut ajouter une commission d'instruction de 0,06%.

La Caisse d'Epargne a proposé un taux à 3,94% sur 15 ans.

Le Crédit Mutuel a fait la proposition d'un prêt relais de 3 ans.

La commune a opté pour la proposition faite par la banque des Territoires.



### **15) Débat d'orientation budgétaire :**

La taille de la commune de Tinchebray Bocage impose un débat d'orientation budgétaire au sein du Conseil municipal. Il permet d'évoquer les grandes lignes qui seront présentées au vote du budget primitif 2026.

Le projet de loi de finances pour 2026 annonçant des restrictions budgétaires importantes, il paraît nécessaire d'être très prudent sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.

En fin d'année, la dette s'élève à 488 € par habitant de Tinchebray-Bocage, alors que la moyenne est de 695 € pour une ville équivalente.

Du fait que l'année 2026 est une année particulière en raison du renouvellement des élus municipaux au mois de mars, les investissements prévus sur le budget 2026 vont s'appuyer quasi uniquement sur les dossiers lancés en 2025 et non aboutis à ce jour.

Parmi les projets en cours, on note l'aménagement du carrefour du Lion d'Or et celui de la voirie des Hauts-Champs. La transformation du carrefour du Champ de foire et la création de l'espace multimodal sur le parking de la médiathèque sont reportées.

### **RÉUNION PUBLIQUE " MUTUELLE DE VILLAGE "**



**DÉCOUVREZ  
Ma mutuelle de Village**  
Le lundi 8 décembre à 18h00  
Salle Ekklesia  
Rue de l'ancienne Mairie  
61 800 Tinchebray-Bocage

- Un service accessible à tous les habitants de Tinchebray-Bocage
- Une mutuelle santé adaptée à vos besoins et à votre budget
- Proximité et disponibilité des interlocuteurs
- Démarches simplifiées

Contact : 02 31 50 35 50

Agence de Flers : 35 Rue de Domfront

[contact@complevie.fr](mailto:contact@complevie.fr)

### **TÉLÉTHON**



Pour cette 32<sup>ème</sup> édition locale, les bénévoles du Téléthon ont encore œuvré pour proposer trois parcours et de nombreuses animations dans le canton :

→ Vendredi, départ 18h : rassemblement place Saint-Rémy à 17h45. Pauses à Frênes, Montsecret, Saint Pierre d'Entremont, Moncy, Saint Quentin les Chardonnets. Retour au centre de secours vers 23h pour partager le pot-au-feu.

→ Samedi, départ 8h30 : rassemblement parking du Carrefour Market à 8h15. Pauses : Le Ménil-Ciboult, Saint Christophe de Chaulieu, Saint Jean des Bois, Yvrandes, Saint Cornier des Landes. Retour au centre de secours pour partager l'omelette géante servie à partir de 12h30.





- Samedi, départ 14h30 : rassemblement au centre de secours à 14h15. Pauses à Chanu, Larchamp, Beauchêne. Retour à la Place Saint Rémy vers 17h00.
- Samedi, rendez-vous au centre de secours à 10h00 pour une randonnée pédestre.
- Samedi, de 9h30 à 17h30 aux stands Téléthon (Place Saint Rémy & galerie Carrefour Market) : vente de crêpes, vin chaud et objets Téléthon par les bénévoles.
- Autres animations proches de ces dates conduites par les établissements scolaires, les maisons de retraite et diverses associations.

### ATELIERS NUMÉRIQUES AU FABLAB

De 14 h 00 à 16 h 30 les mercredi 17 décembre et mardi 23 décembre.

**EKKLESIA**  
Pôle numérique

**Ateliers de Noël au Fablab**  
Création d'un porte-cartes à jouer

**C'est le jeu ma pauvre lucette !**

à partir de 10 ans  
enfants accompagnés  
Tout public

Renseignements  
et inscriptions  
06.75.41.02.10

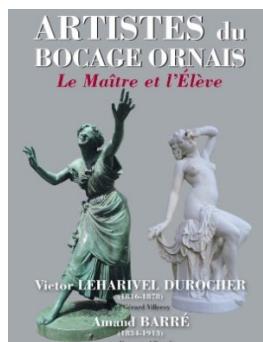
Et en cette période, la possibilité de préparer de multiples cadeaux personnalisés et originaux...

### DU CÔTÉ DE LA MÉDI@THÈQUE



TINCHEBRAY  
Du Samedi 13 Décembre 2025  
au Samedi 17 Janvier 2026

Exposition photos de  
Jean-Luc Ybert visible  
aux heures habituelles  
d'ouverture au public.



ARTISTES du  
BOCAGE ORNAIS  
*Le Maître et l'Elève*

Victor LEHARIVEL DUROCHER (1816-1878)  
Amand BARRÉ (1851-1913)  
par Emmanuel Beaufort

Gérard Villeroy vous invite  
le **05 Décembre à 20 h 30**  
à découvrir le parcours de Victor Leharivel  
Durocher (1816-1878), originaire de  
Chanu et maître de Amand Barré.

Un rendez-vous passionnant pour  
plonger dans l'histoire artistique et  
culturelle du XIX<sup>e</sup> S. et redécouvrir  
une figure marquante du patrimoine  
normand.

### PROGRAMMATION 2026 AU COLYS'HAIE

VEND. <b>06</b> FÉV.	<b>ELIE SEMOUN</b> 20h30	DIM. <b>19</b> AVRIL	<b>YANNICK NOAH</b> 18h00
VEND. <b>19</b> JUIN	<b>CALOGERO</b> 20h30	SAM. <b>03</b> OCT.	<b>CHANTAL LADESOU</b> 20h30
SAM. <b>21</b> NOV.	<b>LINH</b> 20h30	VEND. <b>11</b> DÉC.	<b>GAROU</b> 20h30

Ouverture des billetteries :

**Le jeudi 04 décembre à partir de 14h00**

→ À la Mairie

→ En ligne sur [www.tinchebray.fr](http://www.tinchebray.fr)

**Le vendredi 05 décembre à partir de 13h30**

→ À la Médiathèque

*De belles idées de cadeaux pour les fêtes de fin d'année...*

### ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE

Samedi 13 décembre :

- Marché de Noël "Gourmand & Créatif" de 09 h à 18 h à l'Ekklesia (27 exposants)





- Week-end du samedi 13 et dimanche 14 décembre → Patinoire ouverte à tout public
- Semaine du 15 au 19 décembre → Patinoire réservée aux scolaires
- Vacances scolaires du 20 décembre au 04 janvier → Patinoire ouverte à tout public



La patinoire se trouvera sur la place Saint Rémy et sera ouverte au public de 14h00 à 18h30  
(sauf exception les jours de Noël et du nouvel an)

#### Pendant toute la période :

- illuminations, expositions diverses...
- crèche : sur la grande rue en face de l'église

### CINÉMA

L'association " Le Normandy " a pour projet d'accueillir, parmi d'autres invités et pour le temps d'un week-end, au mois d'avril 2026, Nicolas Philibert qui a contribué en tant qu'assistant réalisateur au tournage dans la région en 1975 de " Moi, Pierre Rivière... "

Le synopsis abrégé de ce film est le suivant :

*En 1835, Pierre Rivière, un jeune paysan normand de vingt ans, assassine sa mère, sa sœur et son frère avant de s'enfuir et de vivre plusieurs semaines dans les bois. Une fois arrêté, il rédige en prison un long mémoire autobiographique où il explique avoir voulu libérer son père de la souffrance que lui infligeait son épouse. Son geste soulève alors une controverse durable : Rivière doit-il être considéré comme un criminel monstrueux ou comme un malade mental ?*



La programmation au cours de ce week-end inclura également le documentaire " Retour en Normandie " tourné en 2006 où Nicolas Philibert vient à la rencontre des comédiens amateurs qui avaient joué une trentaine d'années plus tôt dans "Moi, Pierre Rivière... "

La programmation n'est pas encore entièrement établie, d'autres longs métrages tournant probablement autour de la santé mentale, sujet de grand intérêt pour Nicolas Philibert, pourront également être projetés.

Rien n'est encore figé au niveau de la programmation, mais, au risque de se répéter, ce sera pendant le mois d'avril : Save the date !

### NOUVEAUX COMMERCES



Calendriers de l'avent en ligne à destination des enfants :

<https://www.vivenoel.com/calendrier/index.htm>

[https://tipirate.net/themes/noel/calendrier-de-l-avent#google\\_vignette](https://tipirate.net/themes/noel/calendrier-de-l-avent#google_vignette)

\*<[:{] Joyeuses fêtes de fin d'année à tous {:}]\*

(Vœux du Maire : vendredi 30 Janvier 2026 à 19 h 00 au Colys'haie)

